

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU COMITE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 juin 2014

OBJET :

Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles

Rapporteur : MME COLMÉ

Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Le Code des Marchés Publics prévoit, dans son article 8, des dispositions particulières permettant la constitution de groupements de commandes entre plusieurs entités publiques.

Un groupement de commandes consiste en un regroupement volontaire d'acheteurs publics concernés par l'acquisition de prestations de service, de travaux ou de fournitures de même nature. Les groupements de commandes visent à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques et à mutualiser les procédures de marchés.

Tout groupement doit faire l'objet d'une convention constitutive, pour en définir les modalités de fonctionnement. La convention doit notamment désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Considérant les besoins exprimés par la ville d'Essey-lès-Nancy, sa Caisse des Ecoles et son Centre Communal d'Action Sociale en termes de prestations de transport, d'une part, et de fournitures administratives, pédagogiques et créatives, d'autre part, il est proposé de procéder à la création d'un groupement de commandes entre ces trois entités pour procéder au lancement de ces deux marchés.



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 17 JUIN 2014

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	12
- Nombre de présents :	10
- Nombre de votants :	11
- Convocation du Comité de Gestion le :	10 juin 2014
- Convocation distribuée le :	10 juin 2014
- Affichage du compte-rendu le :	30 juin 2014

PRESENTS

- MME LEROY Représentant de la Préfecture
- M. CARDINAL, Représentant de l'Education National
- MME COLMÉ, M. LAURENT, MME POYDENOT, MME PAGELOT, Membres du Conseil Municipal,
- MME FRANCK, MME VAXELAIRE, MME DARTOIS, Représentantes des sociétaires,
- avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT, MME LAURENT, MME MONAL, MME HARTER et MME HOSSMANN représentant M. MASSON.

POUVOIRS

- MME PARISOT à MME COLMÉ

EXCUSES

- MME DOLATA

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE,

La commune assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

La Caisse des Ecoles d'Essey-lès-Nancy et le Centre Communal d'Action Sociale se réservent le droit de ne pas adhérer aux contrats proposés si les conditions obtenues par la ville d'Essey-lès-Nancy au terme de la procédure de mise en concurrence ne leur conviennent pas. Aussi, en tout état de cause, la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une nouvelle délibération.

PROPOSITIONS

Il est donc proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles :

- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe ;
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation d'un marché de prestations de transport et d'un marché de fournitures administratives, pédagogiques et créatives et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet approuvé ci-dessus.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 19 juin 2014.

Extrait Conforme

Le Président,



Michel BREUILLE